



## COMITE DIRECTEUR DU CODERS 64

22 février 2023

### Présents :

BACHO Dominique, BIGNON Hervé, BOUCHET Jean-Noël, CONTRAIRES Marie, CRUZALEBES Jean-Michel, DUBES Hélène, DUBOSCQ Bruno, DUHART Josette, DUPRAT Roger, GHYS Daniel, GRANET Jean, HAGET Jean-Claude, HITTA Jean-Louis, JAUFFRINEAU Suzanne, LESNE Pierre, LEVEQUE Patrick, MALAGA Jean-Michel, MAZERES Paul, MOLINA-LIRA Odile, POUX Pierre.

### Ordre du jour :

1. Maison Sport Santé Pays Basque Adour - le rôle que joue l'organisme présenté par son directeur Monsieur Nicolas Guillet
2. L'actualité fédérale
3. Subvention PSF 2023 (ex Agence Nationale du Sport) pour les clubs
4. Le recrutement de 2 personnes postes de "remplaçant" trésorier(e) et assistant(e) CODERS : la démarche, le courrier de présentation
5. Les mails vers l'ensemble des adhérents ? Décision
6. La parité pour le prochain comité directeur ? Réflexion
7. Les formations 2023, les dernières inscriptions...
8. Les formations continues : Nombre par clubs ?
9. Indemnisation des frais de déplacement formation ?
10. Les subventions « prérequis » ? Des changements nécessaires
11. Invitation de tous les instructeurs aux réunions du CODERS ? Décision.

### **1. Maison Sport Santé Pays Basque Adour (Nicolas Guillet)**

Il y a plus de 500 maisons de santé en France labellisées par les ministères des Sports et de la Santé.

1/3 des Européens ne font pas assez de sport. Le sport permettrait beaucoup d'économies pour la santé.

La maison Sport Santé Pays Basque s'appuie sur 110 clubs.

Diaporama déjà communiqué

Remarques :

- Il vaut mieux que les tests soient effectués par la Maison de Santé plutôt que par les clubs - elle a plus d'outils et envoie les résultats aux clubs.
- Il serait intéressant que chacun parle à son médecin de l'existence de la Maison Sport Santé.

### **2. L'actualité fédérale (Daniel Ghys)**

Lors de la dernière AG de la FFRS, 4 résolutions ont été mises au vote :

- Budget prévisionnel : voté
- Augmentation de la cotisation (6€) : voté
- Recours à l'emprunt pour le financement des nouveaux bureaux : voté
- Recours à l'emprunt pour le nouveau système FFRS360 : refusé

Les besoins sont chiffrés à 800 000€, la réserve est de 2 millions d'Euros.

Le projet est d'ores et déjà lancé :

- La gestion des licences se fera sur le nouveau système dès le 1<sup>er</sup> mai pour certains départements dont le 64, puis pour tous début juillet - TELEMAT ne sera plus accessible pour modifications, sauf séjours et formations jusqu'en août.
- 2<sup>ème</sup> quinzaine d'avril : formation des « ambassadeurs ». Trouver une 3<sup>ème</sup> personne pour le 64.

Actuellement, tous les lots de la réforme n'ont pas encore été attribués. Le plus urgent était le remplacement de TELEMAT. Puis la comptabilité devra être intégrée pour tous les clubs.

L'ANS va vérifier l'utilisation des subventions par audit de quelques clubs.

Question : l'augmentation de la cotisation pourra-t-elle continuer chaque année ? oui, si tel était le cas elle serait soumise à l'approbation de l'AG.

### **3. Subvention PSF 2023**

La subvention est de 500€ par action (formation, équipement, thème précis...). 3 actions en 2023 = 1500€ mini pour 1 à 3 actions.

A partir de 2024, les subventions PSF iront directement aux clubs. Les dossiers sont un peu difficiles à monter, le CODERS, le conseiller technique de la fédération peuvent aider.

### **4. Recrutement de 2 personnes postes de "remplaçant" trésorier(e) et assistant(e) CODERS**

Remplaçant trésorier : Appel à candidature à tous les adhérents. Avec le nouveau système, Paul Mazères suggère que ce soit le trésorier d'un des clubs, car il doit se former au nouveau système.

Assistant CODERS : nécessaire actuellement pour la maintenance des fichiers formation ;

Un appel à candidature va être lancé auprès de tous les licenciés.

### **5. Communication directe vers l'ensemble des adhérents**

En particulier pour les appels à candidature.

Chaque communication devra être approuvée par le CD. Voté pour le remplaçant trésorier et assistant(e).

### **6. La parité pour le prochain Comité Directeur**

Comment y arriver ?

Motiver les adhérentes dans chaque club.

Faire 2 listes Hommes et Femmes – revoir les statuts.

Ouverture des candidatures lancée par le CODERS

### **7. Les formations 2023, les dernières inscriptions (Jean Claude Haget)**

Inquiétude : vague de candidatures qui arrive... comment organiser les stages ?

Calendrier prévisionnel 2022/23 :

- FCB : 2 sessions remplies
- M1 : trop de candidatures, 5 seront envoyés sur Arcachon

Merci de remplir le fichier Excel pour communiquer les inscriptions ou les radiations. Il est très problématique d'avoir plusieurs façons de communiquer sur un seul thème ! Après, avec FFRS360, les candidats rempliront eux-mêmes leur dossier, ceux-ci seront validés par les personnes habilitées.

- M2 raquettes à neige : retour très positif
- M2 rando pédestre : 4 ou 5 candidatures – reporté en 2023/24 (il faut 10 stagiaires)
- M2 marche nordique : 2 ou 3 candidatures – sera aussi reporté.
- D'autres activités (SMS, ...) ne pourront pas être organisées sur place.

- PSC1 Recyclages : Nous n'aura pas 10 personnes pour faire passer un recyclage (1/2 journée), il faudra les inscrire à des stages au niveau de chaque club sur une journée.

La FFRS demande déjà le prévisionnel 2023/24 des stages pour le CODERS.

Dans le futur prévisionnel il y aura danse, tir à l'arc, gym, marche aquatique (attention, les conditions ne sont pas les mêmes en méditerranée et à Saint Jean de Luz) ? Vous nous communiquerez vos souhaits rapidement.

Il y a actuellement 45 personnes en formation, essentiellement dans les gros clubs.

Question : pas de réponse pour la validation des acquis ? Il y a un retard administratif (d'autres préoccupations plus urgentes) mais pas de nouvelles = bonnes nouvelles ? Les réponses ne devraient plus tarder, la commission s'est déjà réunie.

## **8. Les formations continues**

Lieu Uzeste, comme le M2.

2 domaines rando/MN qui pourraient être en local.

Bruno présente le tableau qui est à mettre à jour. Ceux qui ont fait le stage cette année ne seront pas invités.

Il faut au moins 10 personnes par stage.

Organiser le séjour en partant des désirs des candidats : faire passer le questionnaire.

## **9. Indemnisation des frais de déplacement formation**

On reviendra sur le sujet.

## **10. Les subventions « prérequis »**

Il faudra changer l'intitulé de la subvention « prérequis » (par exemple « aide au développement »).

Laisser 10% à la charge des clubs ? A réfléchir.

## **11. Invitation de tous les instructeurs aux réunions du CODERS**

On reviendra sur le sujet. Ne pas oublier de leur envoyer les comptes-rendus des CD.

La secrétaire de séance

Odile MOLINA-LIRA

Le président

Bruno DUBOSCQ

